

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livrière s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie d'Eclaron en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le premier juillet deux mille vingt-six.
Mentionnée au registre et affichée à la porte de la mairie le premier juillet deux mille vingt-six.

Etaient présents : JY Marin, F. Gervaisot, D. Glowiak, O. Rimbart, G. Vincenot, G. Delorme, AM Steinbach, A. Voinchet, D. Varnier, S. Masson, F. Pfluger, B. Jaquet, P. Dorolle, E. Pont, M. Heilmer, P. Steib, M. Puissant, E. Klising.
Pouvoirs :
L. Front a donné pouvoir à B. Jaquet

Francine Pfluger a été élue secrétaire.
Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 03/06/2026 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N°260708-01 – Annule et remplace la délibération N° 260603-02 du 3 juin 2026 : LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTES POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE ET LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE ROMANCE

Une étude de faisabilité a été lancée par délibération du 25/08/2021 pour les travaux de mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble situé 9-11-13-15 rue de Guise à Eclaron dit « Maison de Romance ».

Le CAUE Haute-Marne (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a réalisé un dossier en septembre 2023.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de lancer un concours d'architectes avant d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de la Maison de Romance.

Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre :

Un avis d'appel à concurrence sera lancé en vue de sélectionner trois candidats, qui devront remettre des prestations au stade de l'esquisse dite « plus » (ESQ+), sur la base du programme de travaux.

Le déroulé de la procédure est le suivant :

- Publication d'un avis de concours ;
- Arrêt de la liste des candidats admis à concourir par Monsieur le Maire (3 équipes de Maîtrise d'œuvre) après avis motivé du jury de concours ;
- Envoi du dossier de concours aux candidats admis à concourir ;
- Les candidats sont appelés à remettre une prestation anonyme qui permettra au jury de se prononcer sur leur projet ;
- Le jury émet un avis, classe les projets en fonction des critères de jugement des offres et se prononce sur l'attribution des primes ;
- Monsieur le Maire désigne le ou les lauréat(s) du concours ;
- Publication d'un avis de résultat de concours ;
- Monsieur le Maire négocie le marché de maîtrise d'œuvre avec le ou les lauréat(s) du concours.

A l'issue de cette négociation, en application des dispositions de l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, la commune sera amenée à signer un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence.

Composition du jury :

Monsieur le Maire, en sa qualité de Président, propose de nommer en qualité de membres titulaires les membres du bureau :

- Francis Gervaisot
- Delphine Glowiak
- Olivier Rimbert
- Geraldine Vincenot
- Bruno Jaquet
- Mélanie Heilmer.

Des membres suppléants pourraient éventuellement participer aux différentes étapes de ce concours.

Après débat, le conseil municipal de la commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité :

1. a autorisé l'organisation et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité et réhabilitation de la Maison de Romance dans les conditions réglementaires en vigueur ;
2. a autorisé le maire à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre ;
3. a approuvé la composition du jury de concours ;
4. a autorisé le maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique ;
5. a autorisé le Maire à solliciter toutes les subventions qui pourront soutenir ce projet ;
6. a approuvé la notion d'indemnisation des 2 candidats non-retenus pour le travail effectué.

N° 260708-02 : ATTRIBUTION MARCHE « TRAVAUX DU LOTISSEMENT LES FRUITIERS – 2EME TRANCHE »

Monsieur le Maire a rappelé que les travaux projetés concernent les travaux d'aménagement de la 2ème tranche du futur lotissement les fruitiers pour environ 20 lots.

M. GAUTHERIN, géomètre, travaille sur les plans qui sont en cours de modification pour tenir compte d'une bande non constructible au fond côté Nord.

La consultation des entreprises de travaux s'est déroulée au cours du mois de juin 2026 avec négociations.

Monsieur le Maire a présenté les conclusions du rapport d'analyse de l'offre suite à l'ouverture des plis, à savoir :

Lot 1 : Voirie-signalisation routière-génie civil téléphone/éclairage public tranchées communes :	
SAS EUROVIA	322 339.68 euros TTC
Lot 2 : Assainissement eaux usées – eaux pluviales – eau potable : SAS EUROVIA	244 800.00 euros TTC
Lot 3 : Eclairage public : SOMELEC	32 280.00 euros TTC
Lot 4 : Aménagement paysager : France Environnement	16 862.23 euros TTC

Les membres du bureau se sont réunis le 08/07/2026 et ont proposé de suivre l'analyse des offres remise par le cabinet Gautherin, géomètre, et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 :	SAS EUROVIA	322 339.68 euros TTC
Lot 2 :	SAS EUROVIA	244 800.00 euros TTC
Lot 3 :	SOMELEC	32 280.00 euros TTC
Lot 4 :	France ENVIRONNEMENT	16 862.23 euros TTC
TOTAL :		616 281.91 euros TTC

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de suivre le choix des membres du bureau et du géomètre.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, suite à cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- a décidé de confier les travaux aux entreprises précitées pour un montant global de 616 281.91 euros TTC ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises et tout document s'y référant ;
- a autorisé le Maire à solliciter les financeurs pour obtenir des aides correspondant à ce projet.

N° 260708-03 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE « MISE EN ACCESSIBILITE ET REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE ET CREATION D'UN COMMERCE » - ATTRIBUTION DU MARCHE

Vu l'approbation de l'estimation financière et les demandes de subventions effectuées, Monsieur le Maire a rappelé que la commune a décidé d'effectuer des travaux pour mettre en accessibilité, réhabiliter et créer un commerce dans l'immeuble 1, rue Lebon, ancien presbytère ;

Vu la signature d'une convention d'accompagnement de ce projet avec l'Etat par le programme « Villages d'avenir » ;

Vu l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Jean-André Martin par délibération du 4 juin 2025 pour une somme de 42 975 euros HT ;

Vu le décès de l'architecte le 5 avril 2026 ;

Monsieur le Maire a consulté plusieurs cabinets d'architectes pour reprendre le dossier. Plusieurs offres ont été remises.

Après une phase de négociation entre les 2 meilleurs candidats, Monsieur le Maire, a proposé :

- De retenir le cabinet SAS d'architecture A 3 Partenaires pour un montant de 33 820.00 € H.T.
- De mettre à jour les différents dossiers de subventions auprès de l'ensemble des financeurs.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- a décidé de confier la reprise de la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SAS d'architecture A 3 Partenaires pour un montant de 33 820.00 € H.T ;
- a autorisé Monsieur le maire à signer au nom de la commune, la commande à l'entreprise, et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission ;
- a autorisé Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions en fonction de l'enveloppe qui sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancée du projet ;

N° 260708-04 : DENOMINATION D'UNE ADRESSE POUR UN LOCAL A LA CORNEE DU DER

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Considérant la demande de la société Altitude Infra dans le cadre de l'extension de la fibre optique sur notre commune ;

Considérant qu'un local situé à la Cornée du Der sur la parcelle 182 D 455 « Forêt du Der La Cornée » nécessite l'attribution d'une adresse ;

Monsieur le Maire a proposé « route de la Cornée du Der ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a adopté la dénomination « route de la Cornée du Der ».

N° 260708-05 : SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES DES ENFANTS DE SAINTE-LIVIERE ET BRAUCOURT SCOLARISE AU GROUPE SCOLAIRE D'ECLARON – PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LA COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

La commune fait actuellement bénéficier aux parents d'élèves des classes maternelles et primaires utilisant le service des transports scolaires d'une prise en charge financière de la facture sur cette prestation. Sont concernés les enfants fréquentant le groupe scolaire d'Eclaron domiciliés à Braucourt et Sainte-Livière.

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée de renouveler cette prise en charge financière par la commune à hauteur de 15 euros par enfant utilisant le transport scolaire. Ce montant représente les frais de dossier engendrés par la mise en place de cette prestation de service public.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a émis un avis favorable pour cette prise en charge financière à hauteur de 15 euros par enfant scolarisé à Eclaron et domiciliés à Braucourt et Sainte-Livière.

N° 260708-06 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A LA MAISON de ROMANCE

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal du départ de la locataire, Mme Gray Virginie – association « Ô pot en ciel » le 30/06/2026.

Il a proposé de remettre en location la salle au 11, rue de Guise dénommée Maison de Romance (salle en bas à gauche de l'entrée).

Le Conseil Municipal de la commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a décidé de mettre à disposition à compter du 1^{er} juillet 2026 une salle à la Maison de Romance moyennant un loyer mensuel de 250 € + 80 euros de provision/charges d'électricité et chauffage).

AFFAIRES DIVERSES

Point sur les différents travaux :

Pumptrack : le site est utilisable avec une clôture provisoire et un accès fermé les soirs. La reprise du parking est en cours. Le mobilier urbain sera installé dans le cadre des travaux du sentier nature.
Une antenne-relais sera installée dans l'angle Sud-Est.

Sentier nature : les travaux devraient commencer en septembre. Des ateliers sportifs seront installés rue des Promenades.

Piste cyclable : la nouvelle piste allant de la route du Der à Eclaron jusqu'au camping Yelloh Village est opérationnelle.

Vannage de Sainte-Livière : le marché de travaux est attribué par le syndicat SMBMA. L'entreprise interviendra cet automne en accord avec les différents propriétaires concernés.

Maintenance des défibrillateurs : l'entretien annuel coûte environ 2000 euros. Celui installé sur le mur de la Mairie côté Place Pelletier doit être déplacé car il est trop exposé au soleil. Il sera réinstallé à l'arrière de la Mairie côté cour de la salle des fêtes du côté plus ombragé.

Arrosage des fleurs : les horaires des agents sont aménagés avec la canicule et l'arrêté de restriction d'usage de l'eau nous interdit l'arrosage après 11h, de ces faits il est convenu d'arroser dès 6h. L'arrosage peut être un peu bruyant, une tolérance est demandée à chacun.

Problème d'eau avec le délégataire Suez : M. Marin demande aux personnes qui rencontrent des problèmes de qualité d'eau de contacter la Mairie.

Aides à la rénovation de l'habitat : une personne a été recrutée spécialement au sein de l'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Vallées pour répondre à toutes les questions utiles en matière de ces aides.

Episodes caniculaires et personnes vulnérables : 2 personnes volontaires ont été contactées pour faire un suivi des personnes vulnérables recensées en Mairie.

Le fichier nécessite une mise à jour. Mme Vincenot a préparé une note qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Les personnes ayant connaissance de personnes âgées ou handicapées isolées sont priées de contacter la Mairie.

PLUi : une convention entre plusieurs acteurs est en cours de rédaction concernant la préservation des milieux naturels. Un bureau d'étude réalise un inventaire des richesses naturelles existantes. Le projet de PLUi entrera en vigueur d'ici 2028 à 2030.

Festivités des 13/14 juillet : le repas champêtre pourra se tenir le 13/07 au soir. Quant au feu d'artifice et aux jeux organisés sur la Place le 14/07 après-midi, il faudra tenir compte de la chaleur et de la sécurité par rapport au risque incendie.

Les cérémonies de Sainte-Livière et Braucourt auront lieu le 14/07 matin, à Eclaron elle est fixée, sauf modification, à 15h30.

QUESTIONS DIVERSES

Une conseillère demande pourquoi le courrier postal n'est plus distribué ?

M. le Maire répond qu'après son intervention directe au centre de tri de Saint-Dizier, 2 responsables l'ont recontacté pour lui expliquer les retards liés en partie aux horaires aménagés avec la canicule. D'autres communes sont concernées par ces dysfonctionnements à La Poste. Cette semaine des effectifs doivent être mobilisés pour rattraper le retard.

Une conseillère demande si une étude est prévue sur le rafraîchissement de l'école ?

M. le Maire répond qu'en pic de chaleur, la température est montée au maximum à 27/28 degrés et qu'il n'apparaît pas nécessaire, au vu de la qualité du bâtiment inauguré en 2014, de lancer une telle étude. Cependant, la couverture des puits lumineux centraux sera réalisée si nécessaire et amènerait une baisse de 2 degrés environ de la température maximale.

Un conseiller soumet une demande du club de pêche « Le Vairons Eclaronnais » pour rendre hommage à son Président disparu, Charles Fulpin, notamment en nommant le ponton de pêche à son effigie.

M. le Maire propose au conseil d'accéder à cette demande.

Le prochain conseil municipal est fixé à la rentrée fin août/début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.